



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 22 du 18 juin 2019

Catégorie B

CAPN n°6 des 13 et 14 juin 2019

## Titularisation des contrôleurs stagiaires de la promotion 2018-2019

Cette Commission Administrative Paritaire Nationale était consacrée à l'examen de la titularisation de la promotion des contrôleurs stagiaires 2018/2019.

Les élus ont rappelé leurs revendications dans la déclaration liminaire ci-dessous et longuement dénoncé la mise en place, sans concertation, de la nouvelle scolarité 2019/2020 et l'application de nouvelles règles d'affectation pour les stagiaires de la promotion 2019/2020.

La promotion comprend 1 098 stagiaires, qui se décomposent en 1 034 contrôleurs généralistes et 64 programmeurs titularisables.

La titularisation des contractuels handicapés sera étudiée lors d'une CAP distincte en septembre puisqu'ils sont soumis à un stage pratique probatoire, dénoncé par les élus.

Cette réunion s'est donc prononcée sur la titularisation de 1 077 stagiaires.

4 stagiaires n'ont pas satisfait à la formation théorique ; leurs dossiers ont donc fait l'objet d'un examen individuel ; au final :

- 1 reversement en catégorie C
- 2 redoublements dans un établissement différent de l'établissement initial.
- 1 licenciement mais réussite au concours de catégorie A.

Les élus **F.O.-DGFIP** se sont prononcés pour la titularisation des 1 077 contrôleurs stagiaires ayant satisfaits la scolarité et ont rappelé leurs revendications pour le redoublement pour tous.

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Les attaques contre le monde du travail se multiplient et plus que jamais le droit protecteur pour les salariés est présenté comme un frein à la compétitivité des entreprises.

Dans la Fonction Publique, le programme cap 2022 et son avatar, la refondation du contrat social avec les agents publics, préparent des abandons de missions et la disparition à terme du statut général et des statuts particuliers au profit d'une Fonction Publique sous contrat.

Il s'agit avant tout d'ouvrir au marché des pans entiers du service public au mépris de l'intérêt général, dans le seul but de continuer à supprimer des emplois statutaires.

La semaine dernière, les personnels ont eu connaissance de la géographie revisitée des départements. On assiste purement et simplement au démantèlement généralisé des services de la DGFIP, les nouvelles implantations n'étant que de la poudre aux yeux à destination des élus.

Il aboutira inévitablement à de la mobilité forcée pour les agents. Nous ne sommes pas dupes et l'objectif principal reste les suppressions d'emplois et un service « low cost » pour l'utilisateur.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets, les commissions administratives paritaires seront transformées en simples instances de recours, l'administration procédant seule et sans contrôle aux actes de gestion concernant la carrière et la mobilité des agents.

Le gouvernement va encore plus loin et préfère le recours aux contractuels plutôt qu'à des emplois statutaires.

Il y a environ un an, la délégation FO dénonçait le passage à une formation des inspecteurs toute entière orientée vers l'employabilité immédiate, réduite dans sa durée, conduite à marche forcée contre l'opposition des stagiaires, des enseignants et des organisations syndicales nationales.

L'incompréhensible introduction du stage probatoire, le changement des règles du jeu en cours de partie en matière d'affectation, ne répondent en rien aux difficultés rencontrées dans les cycles précédents qui semblaient pourtant faire jusque-là consensus.

Le bilan de la formation initiale des inspecteurs ne peut être que provisoire mais, il est déjà préoccupant.

Les stagiaires vont bientôt être confrontés au gros de la réforme : le stage pratique probatoire dont nous condamnons l'introduction.

Pourtant sans même attendre un bilan complet, et malgré les avertissements répétés du syndicat, l'administration entend désormais plonger les contrôleurs dans le même bain en deux temps.

Les contrôleurs de la promotion 2019/2020 vont vivre une scolarité dite transitoire. Le but affiché de l'administration pour modifier cette scolarité est de mettre en cohérence la formation avec les nouvelles règles de gestion des contrôleurs, et notamment la connaissance de leur affectation géographique et fonctionnelle, avant l'entrée en dominante elle-même.

La phase « carrière » (de début octobre à mi-décembre) serait maintenue. Elle consiste en une formation générale et a pour but de donner une base de connaissances et une culture DGFIP commune. Les modules dédiés aux pluralités d'accueil des usagers, physique, téléphonique et numérique seraient enrichis.

La phase « dominante » (de mi-janvier à fin avril) correspond à la spécialisation.

Les dominantes fiscales seraient enrichies d'enseignements sur le « foncier ». Les contrôleurs stagiaires appelés à rejoindre un service de publicité foncière bénéficieraient en outre d'une spécialisation durant leur stage d'application.

Pour **F.O.-DGFIP** ce renforcement annoncé du bloc foncier est une orientation intéressante bien qu'insuffisante. Notre organisation revendique en effet, qu'un parcours de formation complet et spécifique soit intégré à la formation initiale des contrôleurs.

Le stage « découverte » (début de la phase « carrière ») se déroulera dans la direction d'affectation du stagiaire et non plus dans la direction souhaitée par l'agent.

Le stage d'application (de mai à fin août), sans être probatoire pour cette année, s'effectuera dans le département d'affectation du stagiaire. Il va y avoir une période de « spécialisation », dont la localisation resterait à définir (Centre interrégional de formation, antenne régionale, ou direction d'affectation).

**F.O.-DGFIP** continue de revendiquer le libre choix du lieu de stage par les stagiaires, pédagogiquement et socialement plus adapté.

En matière de mutation, le mouvement de 1<sup>ère</sup> affectation arrivera après le mouvement des titulaires.

Les lauréats des concours interne normal et externe 2019 doivent déposer une liste de vœux pour leur première affectation au cours du mois de juin 2019.

Les externes devront donc les formuler sans le secours du stage de découverte des services qui leur permettait jusque-là d'éviter un positionnement à l'aveugle.

Les stagiaires obtiendront ainsi les postes laissés vacants par les titulaires. À moins que, comme pour les inspecteurs, l'administration ne se réserve le droit d'affecter en catimini des stagiaires sur des postes refusés aux titulaires !

En fonction de l'affectation locale, l'ENFiP déterminera la dominante de formation qui commencera en janvier. Les stagiaires seront donc privés de la possibilité d'exprimer une préférence ou, de manifester une appétence pour tel ou tel pan des missions de la DGFIP. Voilà sans doute une manière habile de soigner le moral des troupes.

**F.O.-DGFIP** dénonce l'absence d'information et de visibilité tant pour les agents que pour leurs représentants sur les réelles vacances d'emplois à l'issue du mouvement des titulaires.

La règle d'ancienneté administrative disparaît du mouvement et les stagiaires seront affectés selon leur rang de réussite au concours. Les rangs des deux concours seront interclassés entre eux avec priorité aux internes.

**F.O.-DGFIP** se fait le relais des agents externes en particulier pour reculer la date limite des dépôts de leur demande de mutation (demande faite aujourd'hui même auprès de Monsieur Tanguy).

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette réforme de la scolarité, mauvaise pour les inspecteurs qui en essuient les plâtres cette année, sera à n'en pas douter tout aussi mauvaise pour les contrôleurs et doit être abandonnée.

**F.O.-DGFIP** condamne tout caractère probatoire des stages. De même chaque stagiaire doit bénéficier systématiquement d'un accompagnement par un véritable tuteur référent, qui doit assurer le suivi d'un seul stagiaire par session.

**F.O.-DGFIP** revendique le libre choix du lieu de réalisation du stage pratique par les stagiaires notamment pour les contrôleurs originaires de l'Outre Mer.

L'administration doit donner tous les moyens aux stagiaires pour accomplir leur stage dans de bonnes conditions. Pendant toute la durée du stage, il ne peut leur être assigné d'objectifs. Elle doit proscrire la réalisation du stage sur le poste définitif.

Pour **F.O.-DGFIP**, les stagiaires doivent continuer à être affectés dans un mouvement général, seule solution qui garantit une égalité de traitement entre titulaires et stagiaires et, une réelle prise en compte des priorités. Les affectations doivent être faites à la commune, mission et structure.

**F.O.-DGFIP** exige l'appel de toutes les listes complémentaires.

Sur l'ordre du jour de cette CAP, les stagiaires nous ont fait remonter les problèmes suivants :

- une formation PAS et CIMR trop légère,
- la crainte d'être mis en poste à l'accueil lors de leur stage,
- un manque de temps pour préparer les évaluations,
- la non mise à jour des modules,
- un manque d'harmonisation entre les trois établissements concernant les documents autorisés lors des épreuves,
- des problèmes d'hébergement et de paye des agents,
- un manque de base école pour les applications informatiques.

**F.O.-DGFIP** renouvelle ses revendications, pour la défense des agents et du service public :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'attachement à la séparation ordonnateur/comptable,
- l'augmentation du point d'indice et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat,
- l'amélioration des plans de qualification,
- le maintien des actes de gestions en CAP Nationales,
- l'affectation la plus fine possible : commune / missions / structure,
- le refus de tous délais de séjours.

**F.O.-DGFIP** réaffirme son attachement au statut et aux concours nationaux comme seule et unique voie d'accès à la Fonction Publique.

**F.O.-DGFIP** exige le retrait de toutes les mesures visant à imposer des restrictions en matière d'organisation des concours et examens professionnels :

- organisation des concours externes et internes le même jour,
- limitation à 5 des possibilités de se présenter à chacun de ces deux concours.

**F.O.-DGFIP** refuse toute tentative de faire de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, un vecteur de recrutement ou de promotion au profil et par métier.

Enfin lors de cette CAP, nous allons examiner les dossiers de 4 contrôleurs n'ayant pas satisfait à leur scolarité. Nous demandons à l'administration l'écoute la plus large possible à l'évocation de la situation de ces agents.

**F.O.-DGFIP** vous rappelle sa revendication du droit au redoublement pour tout élève.

### Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE- Sabine TRIQUENAU – Laurence DERIS  
Laurence BERNARD – Jeremy RAOUL – Philippe CINQ



**N'hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**